

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 16
Procurations : 3
Votants : 19

N° 2025 7 11

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ le DOUZE DÉCEMBRE à 18 H 00, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle « André TRIGANO, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : vendredi 5 décembre 2025

Etaient présents :

Mrs BOUSQUET, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DARDIER, ESTRADÉ, GOURMANDIN, LABEUR, MARETTE, PORTES, TOURAILLES et ZAMBONI.
Mmes DAGNAC, GUILLEMAT, PONS, ROOU et SALOMÉ.

A donné pouvoir :

Mme DESAINT à Mr MARETTE
Mme RIGAL à Mr GOURMANDIN
Mme SANEGRE à Mme PONS

Absents excusés :

Mrs DEJEAN, DELGENES, FONTA.
Mmes BELMAS, BRIQUET-BOISSIÈRE, DARBAS, PITORRE et THIOUX.

Secrétaire de séance : Louis DARDIER

OBJET : RECENSEMENT DE LA POPULATION :
Création de huit emplois d'agents recenseurs

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2026 qui se déroulera du **15 janvier au 14 février inclus** ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la fonction publique et notamment les articles L332-1 et suivants

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 modifié du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels ;

CONSIDERANT que la commune de Mazères est divisée en **huit secteurs** géographiques de collecte (districts),

CONSIDERANT la nécessité d'affecter un agent recenseur à chaque district,

Où l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **décide** la création de huit emplois d'agents recenseurs,

➤ et **autorise** Monsieur le Maire à procéder au recrutement des agents concernés.

FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT
Pour copie conforme - au registre sont les signatures
MAZERES, le 22 décembre 2025.

Le Maire,
Louis MARETTE

Le secrétaire de séance,
Louis DARDIER

